
PEPR Sous-Sol « Sous-sol, bien commun »

Appel à projets 2026

Webinaire

23 Mars 2026

<https://anr.fr/PEPR-SousSol-AAP-2026/>

Directeurs du programme : Olivier Vidal, Pierre Nehlig, Xavier Arnauld de Sartre

Responsable d'action ANR : Ary Bruand

Chargée de Projets Scientifiques ANR : Stacy Colzin

Le sous-sol, un milieu au cœur des enjeux de la transition énergétique

Trois axes de recherche

- **Besoins** - Mieux modéliser la demande nationale future pour différentes ressources et utilisations du sous-sol français à l'horizon 2050 selon différents scénarios
- **Potentiels** - Améliorer la connaissance du sous-sol pour mieux caractériser les potentiels régionaux du sous-sol national ; Faire émerger de nouvelles technologies d'exploration et d'exploitation
- **Conditions** - Mieux prendre en compte les conditions environnementales, sociales, économiques et juridiques d'une utilisation/exploitation responsable et durable du Sous-sol

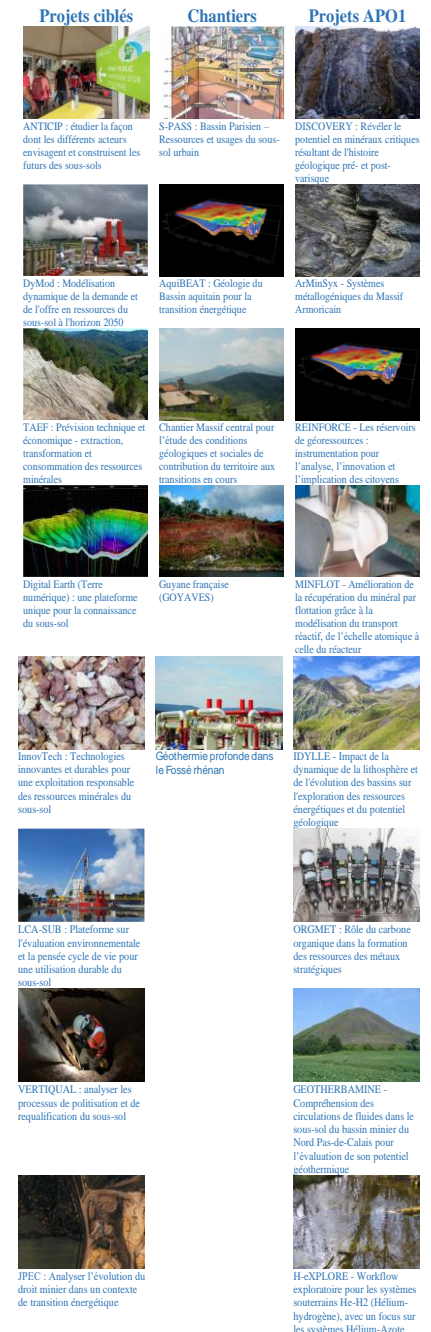
Cinq types de ressources et usages du sous-sol :

- ressources minérales,
- géothermie profonde,
- stockage de CO2 et d'hydrogène,
- hydrogène natif,
- infrastructures urbaines

22 projets: 1 Projet Gouvernance + volets Formation et Communication ; 8 Projets ciblés + 5 chantiers déjà matures lors du cadrage du PEPR ; 8+X Projets sélectionnés via des appels lancés par l'ANR et ouverts à la communauté scientifique sur la thématique du programme.

Animation Nouvel Appel à projet en cours

<https://www.soussol-bien-commun.fr/fr>



Thématiques prioritaires

Axe 1 : besoins

- Le lien entre modèles numériques et dimensions sociales et environnementales ;
- L'empilement d'échelle des scénarios : prise en compte de l'hétérogénéité des territoires en potentiels et demande et les hétérogénéités nationales-internationales ;
- Les stratégies nationales/internationales d'échanges de matières premières et de produits finis, sécurisation des approvisionnements.

Axe 2 : Potentiels

- Modélisations géologiques 3D du sous-sol national intégrant de nouvelles approches conceptuelles et méthodologiques ;
- Développement de solutions innovantes d'imagerie et de traitement géophysique pour détecter et quantifier la géométrie, les propriétés et les potentiels en ressources et usages du proche sous-sol, sous couverture et/ou profondément enfouis ;
- Développement de nouvelles technologies d'exploitation et valorisation responsables des ressources minérales (dont déchets miniers) et des géo-énergies, y compris des outils de simulation avancée pour modéliser les interactions chimiques, thermiques, hydrauliques et mécaniques.

Axe 3 : conditions d'utilisation

- Analyse des logiques d'usage du sous-sol ou de contestation de ces usages ;
- Impacts environnementaux des usages du sous-sol : processus de contamination (eaux, sols), impacts sur le vivant, analyses de cycle de vie, stratégies de remédiation, coûts environnementaux, approches de modélisation, etc. ;
- Rôle de l'histoire de l'exploitation du sous-sol dans les processus de décision contemporains quant à son usage.

Calendrier de l'appel à projets

Appel à projets en 1 phase



Critères de recevabilité des dossiers (1/2)

Projets complets – 12/05/2026 à 11h00 (CEST)

Dossiers

- Document de **15 pages** maximum en anglais
- Annexe financière (version Excel et **signée** par tous les partenaires, y compris sans demande de financement)
- Annexe publication : listant les publications scientifiques des trois dernières années
- Durée : 48 mois maximum
- Aide demandée : 800 k€- 1,5M€ maximum

Critères de recevabilité des dossiers (2/2)

Projets complets – 12/05/2026 à 11h00 (CEST)

Consortium

- Etablissement coordinateur : **établissement français de l'enseignement supérieur et de la recherche**
- Responsable scientifique : pourra être porteur que d'un seul projet du PEPR, y compris les projets ciblés
- Partenaires :
 - **Minimum 3 établissements partenaires**, bénéficiaires de l'aide
 - **ORDC : éligibles** à la demande d'aide (catégorisation à vérifier pour les instituts techniques, associations, établissements privés à activité de recherche..)
 - Entreprises : non éligibles à l'aide
 - Etablissements étrangers : non éligibles à l'aide
 - Apport obligatoire pour chaque partenaire

Pour toute demande concernant le dépôt, l'éligibilité des partenaires (instituts, associations, ...) :

PEPR-SousSol@agencerecherche.fr

Evaluation des dossiers

Comité d'évaluation:

- Evaluation par un comité d'évaluation indépendant à dimension internationale
- Ce comité pourra recourir à des expertises externes
- Possibilité d'audition des porteurs de projet
- Rédaction d'un rapport argumenté pour chaque projet par le comité
- Le comité présente ses travaux à la direction du PEPR (liste de projets à retenir pour financement)
- Le comité pourra formuler un avis sur le montant des financements demandés
- Les directeurs scientifiques du PEPR proposent au Secrétariat Général Pour l'Investissement la désignation des projets qui pourraient être financés et le montant qui pourrait leur être définitivement attribué
- Le Premier Ministre, après avis du SGPI, décide des projets et montants à financer

Critères d'évaluation des dossiers

Les critères d'évaluation, regroupés en trois grandes catégories:

1. Excellence et ambition scientifique
2. Qualité du consortium, moyens mobilisés et gouvernance
3. Impact et retombées du projet

Contact

PEPR-SousSol@agencerecherche.fr